

■ **Invicta SA**, à Sion, création, fabrication, import, export, distribution et commerce d'articles de sport, de camping, de voyage et d'habillement, société anonyme (FOSC no 221 du 14.11.2001, p.8964). Lors de son assemblée générale du 2.07.2003, la société a décidé d'augmenter son capital-actions de CHF 500'000.-- à CHF 1'227'000.--, le montant de l'augmentation de CHF 727'000.-- étant libéré par des versements en espèces. Puis, en application de l'art. 735 CO, le capital-actions a été réduit de CHF 727'000.--; le capital-actions restant par conséquent à CHF 500'000.-- divisé en 5'000 actions nominatives de CHF 100.-- chacune, entièrement libéré.

Journal no 1015 du 08.07.2003
(01081448 / CH-626.3.000.878-0)